

FONDATION MOSES MENDELSSOHN

Sous l'égide de la Fondation
du Judaïsme Français

PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'ENSEIGNEMENT D'UN JUDAÏSME D'OUVERTURE

Oui je veux aider la Fondation Moses Mendelssohn
dans toutes ses actions €

Je souhaite aider particulièrement les programmes ci-dessous :

Soutien aux programmes de l'EJM	<input type="text"/>	€
Actions éducatives et à destination de la jeunesse	<input type="text"/>	€
Diffusion de la pensée et de la culture juive	<input type="text"/>	€
Dialogue citoyen et lutte contre toutes discriminations	<input type="text"/>	€
Aide à la création de projets entrepreneuriaux	<input type="text"/>	€
Soutien à la revue Tenou'a	<input type="text"/>	€
Aménagement, agrandissement et préservation de locaux	<input type="text"/>	€

POSSIBILITE DE DON SECURISE EN LIGNE
AVEC ENVOI IMMEDIAT DU JUSTIFICATIF FISCAL
ELECTRONIQUE : fondation-moses-mendelssohn.org

TOTAL €

DONATEUR

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Courriel :

.....

Communauté d'appartenance :

MJLF ULIF-COPERNIC
 ADATH SHALOM AUTRE (à préciser)

.....

Chèque à établir à l'ordre de la "FJF - Fondation Moses Mendelssohn" et à adresser 72 rue de Bellechasse - 75007 Paris. Un reçu CERFA vous sera retourné. Pour les dons relevant de la déductibilité IFI, son versement doit être effectué avant la date de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu (IR). Si vous déclarez votre IR sur version papier, la date limite de dépôt est fixée au 16 mai 2019. Si vous déclarez votre IR par internet, les dates limites de dépôt varient selon votre département de résidence (par exemple, pour la région Ile de France, le 4 juin à minuit).

2019